

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2026 - 10

L'an deux mille vingt-six, le trois mars, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	14	Pour :	14
Présents :	13	Contre :	0
Représenté :	1	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	14		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Pascal BRONDEX, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON, Jérémie MARIN, Céline GACHET, Bertrand MARIN-LAMELLET, Catherine MONGET, Muriel MORAND, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET,

EXCUSE : Monsieur Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD).

Monsieur Pierre SOLLE a été élu secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ANNEE 2026 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à mettre à jour le tableau des effectifs communaux, en raison d'un changement de grade suite à une promotion interne au sein de la Collectivité.

Le **Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1°) **MET A JOUR** le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Filière administrative :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Attaché territorial	Attaché	1
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1
	Rédacteur Territorial	2

1) Filière technique :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES DU CADRE	NOMBRE D'EMPLOIS
Technicien territorial	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1
Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	2
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe à mi-temps	1

2°) **CHARGE** son Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir à cet effet.

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 4 mars 2026.

Le Maire,

Stéphane ALLARD.



Le Secrétaire de séance,

Pierre SOLLE.



Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 6 - MARS 2026

Publié électroniquement le 6 - MARS 2026